



COMMUNE D'ALENYA

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

La loi du 22 juillet 1987 et son décret d'application du 11 octobre 1990 sur l'information préventive.

LA COMMUNE D'ALENYA EST SOUMISE À DEUX RISQUES MAJEURS :

- deux naturels : INONDATION (risque fort) - SISMIQUE (risque faible)
- auxquels il faut ajouter, à titre d'informations complémentaires, les autres risques : chutes abondantes de neige, vent violent, transports de matières dangereuses et feu de broussailles.

LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

Le Maire est chargé, au niveau communal, de mettre en oeuvre cette politique préventive.
Le plan communal de sauvegarde, indique

Le poste de commandement, <Etage Mairie>

Les zones d'évacuations <Etage école primaire et Espace Claude Simon>

RISQUE D'INONDATION



Fermez la porte, les aérations



Couper l'électricité et le gaz



Monter à pied dans les étages



Ecouter la radio pour connaître les



N'allez pas chercher vos enfants à l'école
: l'école s'occupe d'eux.

Les consignes de sécurité.

AVANT

Fermer portes et fenêtres
Couper le gaz et l'électricité
Mettre les produits au sec
Amarrer les cuves
Faire une réserve d'eau potable
Prévoir l'évacuation selon les consignes du moment

PENDANT

S'informer de la montée des eaux (radio, Mairie...)
Couper l'électricité.
N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités
Ou si vous y êtes forcés par la crue, rester dans les étages supérieures des habitations.
Ne pas laisser les denrées périssables dans les zones inférieures.
Ne pas consommer l'eau de la distribution publique ou des puits particuliers sans l'avis des services compétents.
Ne pas aller chercher les enfants à l'école.

APRES

Aérer et désinfecter les pièces
Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.
Chauffer dès que possible.

LE RISQUE SISMIQUE



Ecouter la radio pour connaître
Les consignes à suivre



Abritez-vous sous un meuble solide



Eloignez-vous des bâtiments



N'allez pas chercher vos enfants à l'école
: l'école s'occupe d'eux.



Ecouter la radio pour connaître
Les consignes à suivre



Ne prenez pas la route



Fermer les volets



Ne stationnez pas sous les fils électriques



Ne montez pas sur un toit

Les consignes de sécurité.

AVANT

Mettre en application les normes parasismiques pour tout projet de construction.

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

Privilégier les constructions parasismiques.

Repérer les points de coupure de gaz, eau et électricité.

Fixer les appareils et meubles lourds.

Repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri.

PENDANT

LA PREMIERE SECOUSSE : RESTER OU L'ON EST

A l'intérieur : se mettre à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.

A l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques) : à défaut s'abriter sous un porche.

En voiture : s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

APRES LA PREMIERE SECOUSSE : EVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE.

Couper l'eau, le gaz et l'électricité, ne pas allumer de flammes et ne pas fumer, en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités.

APRES

Evacuer le plus rapidement possible les bâtiments. Attention il peut y avoir d'autres secousses.

Ne pas prendre l'ascenseur.

S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio.

Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, ceux-ci sont pris en charge par l'Education Nationale, en liaison avec les services de secours.

LE RISQUE DE VENT VIOLENT

Les consignes de sécurité.

Respecter les mesures préconisées en matière de construction.

Suivre les consignes de sauvegarde et les messages météo.

Ne pas prendre la route.

AVANT

Rester à l'intérieur, fermer portes et volets.

Annuler les sorties en mer et en rivière.

Arrêter les chantiers.

Annuler les manifestations publiques sous chapiteaux.

PENDANT

Se déplacer le moins possible.

S'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités (radio).

APRES

Ne pas s'approcher des pylônes et lignes électriques.

Ne pas monter sur un toit pour le dégager (risque d'effondrement).

Dégager l'accès aux habitations, couper branches et arbres qui menacent de s'abattre.

LE RISQUE DE CHUTE DE NEIGE ABONDANTE



Ecouter la radio pour connaître
Les consignes à suivre



Ne prenez pas la route



Abritez-vous sous un toit solide



Ne stationnez pas sous les fils électriques



Ne montez pas sur un toit

Les consignes de sécurité.

AVANT

Se renseigner sur les risques encourus.
Respecter les normes préconisées en matière de construction.
Protéger les installations contre le gel.

EN CAS DE DEPLACEMENT

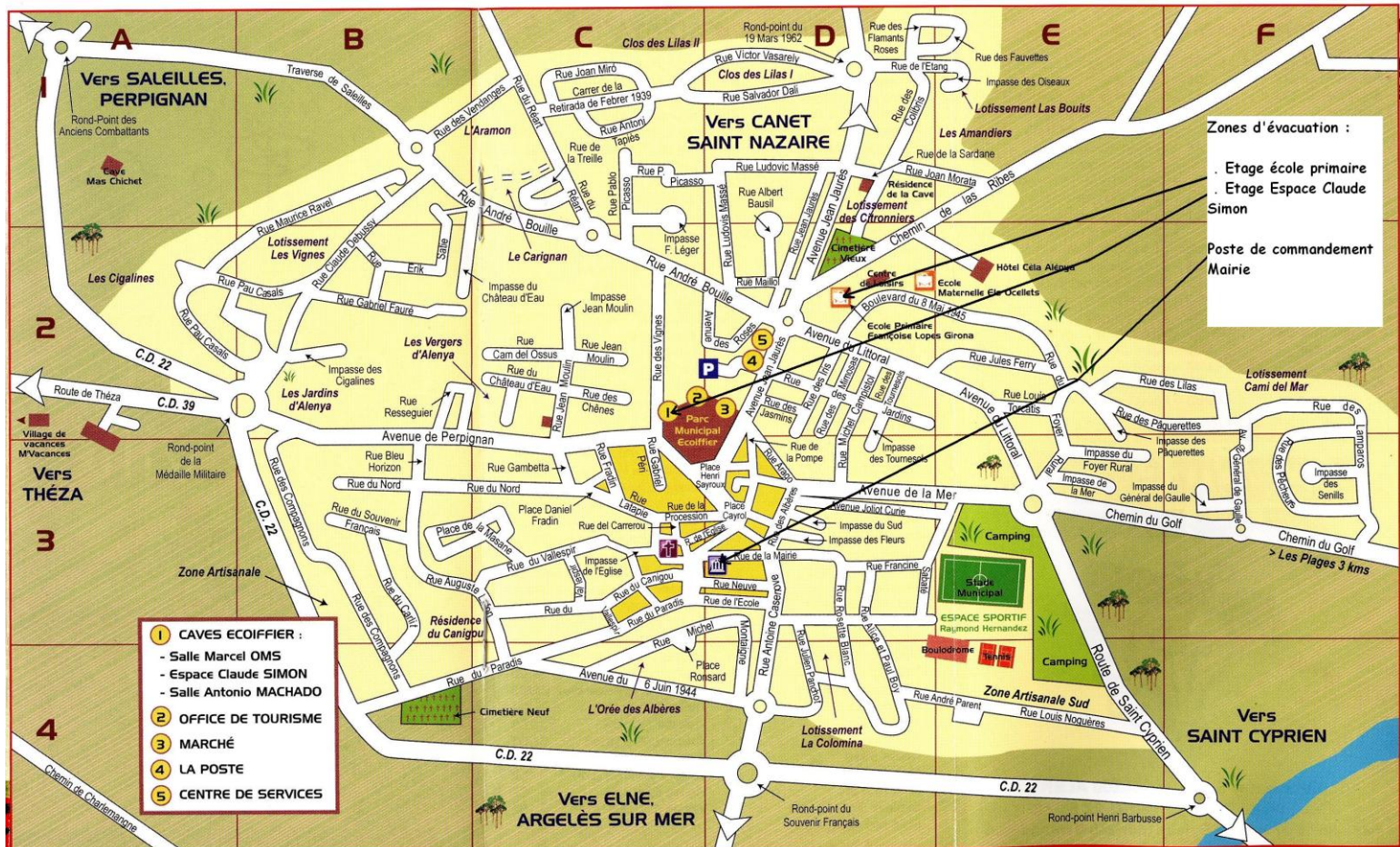
Se renseigner sur les prévisions météorologiques.
Se renseigner sur l'état des routes.
Prévoir du matériel de survie (couverture de survie, boisson chaude, nourriture et des chaînes)

PENDANT

Eviter de prendre la route.
Ne pas s'engager sur un itinéraire enneigé sans équipement spécial.
Eteindre le moteur si vous êtes bloqué dans votre véhicule et attendre les secours.
S'abriter dans un bâtiment au toit solide.
Ne pas s'approcher des lignes électriques.

APRES

Ne monter en aucun cas sur un toit pour le dégager.
Attendre le dégagement des voies pour prendre la route.
Dégager les accès aux habitations.



INFORMATIONS UTILES

N'utiliser le téléphone qu'en cas de nécessité absolue

POMPIERS

18 ou 112

GENDARMERIE

17

POLICE

17

SAMU

15

METEO

08 92 68 02 66

E.R.D.F

04 68 56 55 00

G.R.D.F

04 68 56 50 00

ECOUTEZ LA RADIO

France BLEU ROUSSILLON
FM 101.6

FRANCE INTER
FM 92.1

MAIRIE D'ALENYA

04.68.37.38.00

CENTRE MEDICAL D'ALENYA

04.68.22.29.21

SUD ROUSSILLON

04.68.37.30.60

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

Service Interministériel de Défense
et de Protection Civile

24 Quai Sadi Carnot

BP 951

66951 PERPIGNAN CEDEX

04.68.51.66.66

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

2, rue Jean Richepin

BP 909

66020 PERPIGNAN CEDEX

04.68.38.12.34

SIGNAL D'ALERTE

DANS LE VILLAGE

Véhicule municipal équipé d'un haut-parleur

POUR LES ECARTS

Informations individuelles téléphoniques de chaque famille, complétées si nécessaire par le véhicule

RECOMMANDATIONS

Les équipements minima à se procurer dans tous les cas et à conserver à domicile.

- radio portable avec piles
- lampe torche avec piles
- eau potable
- papiers personnels, médicaments urgents
- couvertures
- matériel de confinement
- téléphone portable

Le plan communal de sauvegarde est disponible en Mairie et peut être consulté à tout moment par les citoyens